

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-4058-2018 - MRI

Régie de l'énergie

DOSSIER:  
R.4058.2018  
DEPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 22.01.2019

Plâces no: P.FCEI.0020

22/01/2019

---

# Plan de la présentation

- **Facteur Y pour Prestations de travail**
- **Facteur X**
- **Lien entre IQS et MTÉR**

# Facteur Y pour la Prestation de travail

- D-2018-001: Formule applicable à l'ensemble des dépenses d'exploitation
  - Effet: fixe le niveau de Prestation de travail reconnu par la formule
- HQT demande de retirer la Prestation de travail aux investissements de la formule
  - Effet: Formule I-X s'applique à un montant plus élevé
- **Avantages**
  - Élimine un incitatif indésirable à hausser les dépenses capitalisables au-delà du niveau optimal
  - Permet à HQT de réduire les dépenses capitalisables sans réduire son rendement si cela est optimal au niveau opérationnel
  - Augmente l'incitatif à gérer les dépenses capitalisables (sans hausse des dépenses non capitalisables)
- **Inconvénients:**
  - Risque de sous-estimation de la prestation de service lors du dossier tarifaire
  - Déplacement possible des activités capitalisables vers l'externe (HQESP)?

# Facteur Y pour la Prestation de travail

- Transfert de 50 M\$ d'activités capitalisables vers HQESP

	I-X	Prestation de service	Revenu requis	Coût réel	Excédent de rendement
CT 2019	600	150	450	450	0
CT 2020	600	100	500	450	50

- Dossier tarifaire 2019 prévoit 11 M\$ d'investissement en provenance d'HQESP
- Recommandation de la FCEI...

# Facteur Y pour la Prestation de travail

➤ FCEI propose un compte d'écart pour neutraliser les variations entre le dossier tarifaire et le rapport annuel

➤ Problème en l'absence de compte d'écart: excédent indu

	I-X	Prestation de service	Revenu requis/Côût réel	Revenu réel	Excédent de rendement
CT	600	150	450	450	0
RA (sans compte d'écart)	600	180	420	450	30
Compte d'écart		30			30
RA (avec compte d'écart)	600	150	450	450	0

➤ HQT fait erreur lorsqu'il affirme qu'un compte d'écart éliminerait l'incitatif à l'efficience en cours d'année

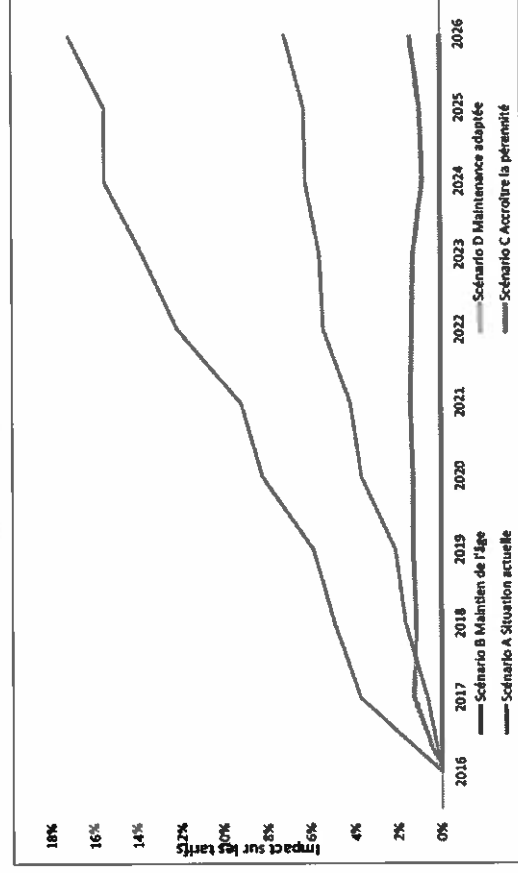
	I-X	Prestation de service	Revenu requis/Côût réel	Revenu réel	Excédent de rendement
CT	600	150	450	450	0
RA (sans compte d'écart)	590	140	450	450	0
Compte d'écart		-10			-10
RA (avec compte d'écart)	590	150	440	450	10

# Facteur X

- La proposition de CEA est déraisonnable
- Suppose que les CNE 2019-2022 maintiendront la tendance 2012-2017
- La preuve est à l'effet inverse
  - Croissance 2012-2017 des CNE est essentiellement due à la hausse des dépenses d'exploitation
  - Productivité 2012-2017 de 0,45 (45 M\$) à 0,67 (54 M\$) sinon
  - Plan de mise à niveau de la maintenance prévoit un ajustement ponctuel et non une croissance continue
- R-3981-2016, B-0009, p. 60
- « La figure 21 illustre clairement qu'une approche favorisant les interventions aux investissements (dit de pérennité) a un effet cumulatif sur les revenus requis qui s'accroît, comparativement à l'effet ponctuel des interventions non capitalisables de maintenance. Les scénarios de gestion des actifs exerçant une pression importante sur les revenus requis sont considérés comme moins favorables que les autres »

Figure 21

Évolution de l'impact à la marge sur les revenus requis



# Facteur X

- La proposition de CEA est déraisonnable (suite)
- 2012 est une année particulière à cause des ZAL (A-0070, N.S. 17 janvier 2019, p. 164)
- A-0070, N.S. 17 janvier 2019, p. 175
  - “And when you go and look at the numbers that go into the calculation of the partial factor productivity, the starting point for the second period, two thousand ten (2010), was a significant outlier in the data. It was a break in the trend. And as a result of that, anything that starts with two thousand ten (2010) gives you results that look very different than if you had started that measurement in two thousand nine (2009) or two thousand eleven (2011).”

# Lien IQS et MTER

- Il n'est ni nécessaire ni souhaitable de protéger HQT contre toutes les variations hors de son contrôle
  - Trop de protection réduit l'incitatif à maintenir la qualité de service
  - L'objectif premier du mécanisme est d'être incitatif
  - La bonification du rendement est un moyen et non une fin
- FCEI estime que la compensation entre indicateurs doit être limitée afin d'assurer un incitatif à maintenir une bonne performance dans toutes les dimensions de la qualité de service
- FCEI est en accord avec PEG à l'effet qu'un incitatif devrait être maintenu même en l'absence d'excédent de rendement
- FCEI recommande de rejeter l'IMQ proposé par HQT
  - Possibilité de compensation entre les indicateurs est illimitée
  - Critère à atteindre est trop permissif



# Écart-type IMQ

- **Preuve de la FCEI**
  - Écart-type IMQ de 0,43 si on suppose l'indépendance de tous les indicateurs
  - Probablement de l'ordre de 0,5
- **Présentation HQT**
  - Probablement supérieur à 0,5, mais...
  - Pas de corrélation entre indicateurs 5 et 6
  - Pas de corrélation entre 1 et 6
  - Faible corrélation entre 1 et 5 (impact noyé)
  - Faible entre 3 et 5/6
- **Analyse de sensibilité FCEI**
  - 1/2/3 parfaitement corrélés
  - Corrélation nulle entre 1/2/3 et 5/6
  - Corrélation nulle entre 5/6
  - Pas de corrélation entre indicateur 4 et tous les autres
  - Écart-type IMQ = 0,59
- **Confirme que l'écart-type IMQ est largement inférieur à 1**

